COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

2015

Séances du

---0---

29 Janvier 2015

25 Mars 2015

15 Avril 2015

06 Mai 2015

16 Juin 2015

10 juillet 2015

02 Septembre 2015

30 septembre 2015

14 Octobre 2015

9 Décembre 2015

23 Décembre 2015



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2015

<u>PRESENTS</u>: MM REVERTE Georges, LAURENS Bernard, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, DAROT Rose-Marie, PRIOUL Chantal, KALFA Dalila, GILLION Gérard, RAYNAUD Francis, RAYNAUD Gilles, ROSSEL Jacques, NEAU Francine, FOURIE Jean, MARTY Aimée.

PROCURATIONS:

Mme JAULENT Christelle

à Mme PRIOUL Chantal;

Mme LABATUT-LAFFITTE Jane

Mr LAURENS Bernard;

Mr TORRENT Jean

à Mme NEAU Francine.

ABSENT: Mr RIVANO Philippe.

La séance est ouverte à 19 H.

1 -TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU A CADERONNE

Mr REVERTE : informe le Conseil Municipal que ces travaux, d'un montant de 50 047.48 € HT, sont réalisés par la SAUR et permettront d'alimenter convenablement le hameau de Caderonne et la borne à incendie avenue du Général De Gaulle.

Ce dossier avait fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du Conseil Général. La subvention a été refusée.

Il faut néanmoins autoriser la réalisation de ce chantier.

Adopté à l'unanimité

2 -TRAVAUX A LA MAISON DU SOCIAL

Mr REVERTE : signale que ces travaux consistent en la réfection du toit et l'aménagement de bureau au rez-de-chaussée.

Plusieurs entreprises ont été consultés et les devis les mieux disant génèrent une dépense de 15 000 € HT. A ceci s'ajouteront les travaux réalisés par nos services techniques pour environ 5 000 €.

Il faut autoriser le lancement de ce chantier.

Adopté à l'unanimité

3 -CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SQUARE DU $8~\mathrm{MAI}$ 1945

Mr REVERTE: explique à l'Assemblée que dans la suite directe du chantier d'aménagement des entrées des écoles, il est maintenant nécessaire d'aménager le square et la liaison entre l'avenue du 19 mars 1962 et le quai Jean Jaurès.

Un contrat de maîtrise d'œuvre doit être conclu avec Mme BAILLS, architecte, pour la réalisation de ce projet et la conduite du chantier. Le coût d'objectif est estimé à 119 000 € HT.

Il faut autoriser la signature du contrat.

Adopté: 16 pour,

2 contre (Mr TORRENT, Mme NEAU)

4- ETAT DES RESTES A REALISER

Mr LAURENS: expose au Conseil Municipal qu'au budget 2014 des investissements ont été autorisés. Toutefois certaines factures sont arrivées après la clôture des comptes. Pour permettre leur paiement avant le mois d'avril il est nécessaire d'autoriser le report des crédits votés mais non utilisés en 2014 sur l'exercice 2015.

Ces crédits sont les suivants : 2 327.27 € au compte 202 ; 78 789.32 au compte 2313 ; 38 128.02 au compte 2315.

Adopté à l'unanimité

5- INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr REVERTE: rappelle que jusqu'à présent les services de la DDTM nous secondaient dans l'instruction des dossiers d'urbanisme. A compter du 1^{er} juillet 2015, elle ne sera plus autorisée à le faire. La communauté de communes des Pyrénées Audoises se propose d'assurer ce service en lieu et place de la DDTM.

Il convient d'autoriser la signature d'une convention entre nos deux collectivités. Cela ne changera rien au service rendu par la mairie.

Adopté à l'unanimité

6- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (ajout à l'ordre du jour)

Mr REVERTE: demande d'allouer, par anticipation, une subvention de 2 100 € à L'association COS.

Adopté à l'unanimité

7 -INFORMATIONS DIVERSES

Mr REVERTE : rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2015 les services crèche et ALSH sont gérés par la communauté de communes des Pyrénées Audoises.

Mr REVERTE: suite à une question de Mme NEAU précise que les cailloux devant le 8 à 8 seront très bientôt remplacés par des bornes.

Mr REVERTE : fait état des remerciements reçus pour la distribution des chocolats. Il félicite les personnes chargées de cette distribution.

Mr REVERTE : estime qu'il faut repenser l'organisation des cérémonies de vœux.

Mr REVERTE: fait part du nombre de réponses reçues pour l'aménagement de la place Kennedy. 37 questionnaires retournés sur 150 distribués. Le résultat de leur analyse sera communiqué au prochain conseil.

La séance est levée à 19 H 40.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015

----0----

PRESENTS: MM REVERTE G, LAURENS B, MALFANT F, ORTIZ V, CROS P, DAROT RM, PRIOUL C, KHALFA D, RAYNAUD F, RAYNAUD G, ROSSEL J, NEAU F, FOURIE J.

PROCURATIONS: Mme JAULENT C à Mr REVERTE G

Mr GILLION G à Mme ORTIZ V Mr TORRENT J à Mme NEAU F Mr RIVANO P à Mr FOURIE J

ABSENT: Mme MARTY A

La séance débute à 20H45

1- AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL POUR TROIS AGENTS A TEMPS PARTIEL

Mr REVERTE rappelle au conseil municipal que deux agents, l'un à temps complet, l'autre à 85 %, prennent leur retraite en 2015. Plutôt que de les remplacer poste pour poste ? il est proposé d'augmenter le temps de travail de trois agents à raison de 25 % chacun, ce qui leur permettra d'être à temps complet au 1^{er} mai. La masse salariale sera ainsi diminuée de l'équivalent d'un temps complet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2- VERSEMENT PAR ANTICIPATION D'UNE CONTRIBUTION COMMUNALE AU CCAS

Mr REVERTE informe l'Assemblée que le CCAS a été obligé de prendre en charge une sépulture indigent. Cet établissement n'ayant aucune trésorerie il est nécessaire de lui verser une participation de 3 000€.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3- CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MINICIPALE ET LA GENDARMERIE

Mr REVERTE: propose de mettre en place une coordination entre la police municipale et la gendarmerie permettant d'établir des interventions mixtes, y compris de nuit. Ces procédures seront formatrices pour nos personnels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4- DECLASSEMENT DE DOCUMENTS BIBLIOTHEQUE, AUTORISATION DE LES VENDRE, EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES

Mr REVERTE propose d'autoriser le déclassement d'ouvrages détériorés ou obsolètes (environ 5 000) du fond de notre bibliothèque et d'autoriser leur vente, entre 0.20 € et 5 € en fonction de leur état. Cette vente sera faite au moyen de l'extension de la régie de recettes existantes.

ADOPTE A L'UNAMITE

5- APPROBATION DE L'INVENTAIRE DU MOBILIER MIS A DISPOSITION DE LA BIBLIOTHEQUE PAR LE CONSEIL GENERAL

Mr REVERTE donne lecture de cet inventaire, d'une valeur totale de 9 470 €, et mis gratuitement à notre disposition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6- EXPLOITATION DE BORNES ELECTRIQUE PAR LE SYADEN

Mr REVERTE fait état d'une demande de transfert de compétence au SYADEN pour l'implantation de bornes électrique pour lesquelles Espéraza n'est pas concerné.

REPOUSSE A L'UNAMITE

7- RECONDUCTION DE L'ATD SUR L'ASSAINISSEMENT ET LA RESSOURCE EN EAU

Mr REVERTE explique que ces contrôles obligatoires sont réalisés par le Conseil Général. Il faut reconduire la convention pour 1 an et 5 530 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 -AVIS SUR LE PPRI

Mr REVERTE fait état des réflexions d'un groupe de travail qui propose de donner un avis favorable assorti de réserves.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9- AUTORISATION DE RESERVER UNE LIGNE D'EMPRUNT DE 500 000 € PENDANT 8 MOIS A 1.66 %

Mr LAURENS rappelle qu'une précédente ligne de 1 000 000 €, sur lesquels nous avions utilisés 350 000 €, avait été autorisée en 2014, avec un taux de 2.34 %. Il s'agit de renouveler la même opération sur 500 000 € à 1.66 %. Réserver ne veut pas dire emprunter, si le besoin s'en faisait sentir, le conseil municipal devrait donner son accord. Aujourd'hui il faut profiter de taux très bas.

ADOPTE: 15 POUR, 1 CONTRE (Mr RIVANO), 2 ABSTENTIONS (MM NEAU, TORRENT)

10- ANTICIPATION DE CREDITS EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT

Mr LAURENS dans l'attente du vote du budget primitif et pour permettre le paiement rapide des entreprises, il est nécessaire d'inscrire par anticipation des crédits en dépense d'investissement, dans la limite de 25% des crédits voté au budget primitif 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11- MAISON DES ARTS: HONORAIRES DU CABINET D'INGENIERIE

Mr REVERTE propose de conclure un contrat avec le cabinet d'ingénierie BET VERGE CITE, pour la surveillance du chanter dans sa partie réseaux techniques. Le coût est de 4 200 €.

ADOPTE 15 POUR, 3 ABSTENTIONS (MM RIVANO, NEAU, TORRENT)

12-TRAVAUX ROUTE DE FA

Mr REVERTE propose d'inscrire une somme de 13 216 € HT pour réaliser la mise en sécurité de l'arrêt de bus près du lotissement du Faby. Il s'agit de la création officielle de cet arrêt en remplacement de celui de La Grave (passage à niveau) trop dangereux ; la réalisation d'un pluvial et la mise en protection d'un cheminement de l'ancien arrêt de la Grave vers le Faby.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 -TRAVAUX DE MISE EN SECURITE PLACE KENNEDY

Mr REVERTE rappelle la nécessité de sécuriser les utilisateurs de la place Kennedy et du boulevard GL DE GAULLE. Le projet initial ne prévoyait pas un état aussi délabré de la chaussée et le manque d'entretien. Aussi les travaux de rénovation et de mise en sécurité s'élèveront à 36 700 € TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14- STAND DE TIR

Mr REVERTE fait état d'une demande, ancienne, d'installer un champ de tir au lieu-dit la volière et de la proposition d'achat de terrain présentée par le « club de tir Espérazanais ». Devant l'absence de dossier, des précisions techniques et d'étude de bruit ont été demandées au demandeur. Parallèlement, une proposition de récupération des lieux par l'association des chasseurs a été présentée. Le dossier devenant complexe, toute décision a été reportée.

LE DOSSIER A ETE REPOUSSE AU PROCHAIN CONSEIL SI LA DEMANDE d'ACHAT EST MAINTENUE.

15- INFORMATIONS DIVERSES

Mr REVERTE fait état des travaux réalisé par Radio-Ballade et leur implication plus locale.

Il annonce l'abandon des travaux d'enfouissement des lignes chemin des guérilléros, trop onéreux.

Il répond à Mme NEAU sur la poursuite du dossier de la Maison de Santé, qui suit son court dans l'attente de la dernière subvention et sur le camping qui ouvre prochainement avec de nouveaux gérants.

FIN DE LA SEANCE A 22H10.

Georges REVERTE Maire d'ESPERAZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

PRESENTS: MM REVERTE Georges, LAURENS Bernard, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, DAROT Rose-Marie, JAULENT Christelle, RAYNAUD Francis, RAYNAUD Gilles, GILLION Gérard, ROSSEL Jacques.

PROCURATIONS:

- Mme PRIOUL Chantal à Mr. REVERTE Georges,
- Mme LAFFITTE Jane à Mme ORTIZ Virginie,
- Mme KHALFA Dalila à Mr CROS Pierre.
- Mme MARTY Aimée à Mme DAROT Rose-Marie.

ABSENTS: MM TORRENT Jean, NEAU Francine, FOURIE Jean, RIVANO Philippe.

La séance débute à 20H45.

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Mr REVERTE propose de laisser les taux identiques à 2014 malgré une baisse des recettes, 1 083 354€ en 2014 contre 1 048 527€ en 2015.

Les taux sont : 21.19 % en taxe d'habitation, 29.90 % en foncier bâti, 65.43 % en foncier non bâti. A noter que la moyenne départementale est de 27.06 % pour la TH, 33.43 % pour le FB, 108.10% pour le FNB.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2- BUDGET PRIMITIF MAIRIE

Mr LAURENS présente le budget 2015, il précise, pour information que le compte administratif 2014 n'est pas présenté car il n'a pas encore pu être vérifié avec la perception. Toutefois, sous réserve de vérification, l'exercice 2014 semble dégager un excèdent de fonctionnement de 585 345.94 € et un déficit d'investissement de 306 394.53 €.

En fonctionnement, nous perdons 35 000 € de recettes fiscales et 43 000 € de DGF. En dépenses, les frais de personnel sont à la baisse compte tenu du transfert de la crèche.

En investissement nous pouvons financer : la mise en sécurité des accès des écoles (150 000 €), les entrées des écoles, les rues, la maison du social, les achats immobiliers, ... Pour un investissement réel de 794 000 € (hors déficit 2014 et remboursement emprunt). L'autofinancement dégagé sur 2015 serait de 468 192.79 €. Le besoin d'emprunt si tous les investissements sont réalisé serait de 250 000 à 300 000 €.

Le budget s'équilibrera à :

2 794 945.94 € en section fonctionnement

1 185 339.91 € en section investissement.

3- BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Mr LAURENS présente le budget eau et assainissement, qui s'équilibre à 487 931.07 € en fonctionnement et 624 506.30 € en investissement. Il est à noter que les excédents 2014 étaient : 308 869.07 € en fonctionnement et 206 575.23 € en investissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4- GERANCE DU CAMPING

Mr REVERTE informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de supprimer la régie du camping afin de mettre cet établissement en gérance, il est nécessaire de lancer un appel à candidature à compter du 20 avril avec remise des offres et choix le 3 mai.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 -INFORMATIONS DIVERSES

Mr REVERTE donne diverses informations sur les budgets de la communauté de commune, en particulier sur la REOM, sur le nouvel arrêté préfectoral, sur la lutte contre l'alcoolisme et sur l'étude d'un nouveau règlement du marché.

La séance est levée à 21H30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2015

----0----

PRESENTS: MM REVERTE Georges, LAURENS Bernard, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, DAROT Rose-Marie, JAULENT Christelle, PRIOUL Chantal, KALFA Dalila, GILLION Gérard, RAYNAUD Francis, RAYNAUD Gilles, LABATUT-LAFFITTE Jane, ROSSEL Jacques, NEAU Francine, FOURIE Jean.

PROCURATIONS: Mme MARTY Aimée à Mr LAURENS Bernard

Mr TORRENT Jean à Mme NEAU Francine

ABSENT: Mr RIVANO Philippe

La séance est ouverte à 20H45.

1 RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DU CAMPING

Mr REVERTE rappelle que le 20 avril 2015, un appel d'offres a été lancé pour la mise en gestion déléguée de notre camping. Cette mise en délégation entrainant la suppression de la régie de recettes.

Les candidatures étaient reçues jusqu'au 5 mai à 12 H. à cette date, trois ont été reçues. Une était hors critères, deux ont été examinées.

La commission d'appel d'offre a jugé mieux disante la candidature de Madame DELECOUR et Monsieur SEBAAOUI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE L'ENTREE DES ECOLES

Mr REVERTE informe le Conseil Municipal qu'une mise en concurrence selon la procédure adaptée a été lancée. Trois entreprises ont été contactées : CHAUVET, COLAS, MARTINEZ FRERES.

La commission d'appel d'offres, réunie le 30 avril a jugée mieux disante l'entreprise COLAS pour 50 425 € HT en ce qui concerne l'offre de base.

ADOPTE A LA MAJORITE

2 CONTRES: MM TORRENT, NEAU

3 RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRESTRAVAUX SUPPLEMENTAIRES PLACE KENNEDY

Mr REVERTE rappelle qu'à la suite de la précédente consultation, le marché a été attribué à l'entreprise Jean LEFEBVRE. Toutefois, il a été nécessaire de compléter les travaux par le goudronnage du côté compris entre la passerelle et la rue Alexandre Dumas qui n'avait pas été prévu dans l'appel d'offres initial. Les trois mêmes entreprises ont été consultées, deux ont répondues : Jean LEVEBVRE pour 10 860.16 € HT et STPR pour 11 158.75 € HT. La société COLAS n'a pas répondu.

La commission d'appel d'offre, réunie le 30 avril a choisi l'offre de la société LEFEBVRE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 TRAVAUX DE DEMOLITION DU LOCAL ORANGE

Mr REVERTE demande d'autoriser la démolition de ce local, situé devant l'entrée des écoles, pour un montant estimé à 7 600 € HT. Après consultation, la société MARTINEZ FRERES est la mieux disante.

5 AUTORISATION DE PACAGE

Mr REVERTE présente une demande de pacage de poneys sur des parcelles communales au Poux envoyée par Madame MIGLIANELLI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 VENTE D'UN TERRAIN A MONSIEUR LLOPIS

Mr REVERTE expose au Conseil Municipal que suite à des travaux de bornage en bords d'Aude, en bordure du terrain de Monsieur LLOPIS, ce dernier a souhaité acquérir une bande de terrain jouxtant l'ensemble de sa parcelle, pour une superficie totale de 111 m².

Cette transaction pourrait se faire pour 1 € le m² assortie de conditions suivantes : quotte part des frais de bornage, mise en place d'une clôture grillagée de 1.50 m de haut sur base maçonnée de 20 cm en limite de propriété.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 AUTORISATION DE LANCER UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU P.L.U

Mr REVERTE expose à l'Assemblée qu'afin de permettre la création d'un parc solaire sur des terrains privés sur Pradines, situés en zone naturelle (N), il est demandé de lancer une modification simplifiée du PLU, afin de reclasser ces terrains en zone agricole (A).

REPOUSSE A LA MAJORITE 6 ABSTENTIONS : MM REVERTE, CROS, GILLION, ROSSEL, TORRENT, NEAU

8 AVIS SUR LE PLU DE CAMPAGNE SUR AUDE

Mr REVERTE fait part au Conseil qu'en qualité de commune limitrophe, nous devons émettre un avis sur ce document.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

9 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNELS

Mr REVERTE souligne que pour tenir compte de l'évolution des effectifs ces dernières années (promotions, retraites, transfert...) il est nécessaire d'actualiser ce listing des postes inscrits au budget communal.

Il faut supprimer les postes suivants :

- 1 infirmière hors classe
- 2 adjoints administratifs 2eme classe
- 1 ATSEM principal 2eme classe
- 1 auxiliaire de puériculture principal 1^{er} classe
- 2 adjoints administratifs 2eme classe

Il faut créer les postes suivants :

- 1 attaché
- 1 adjoint administratif principal 1er classe
- 2 adjoints administratifs principaux 2eme classe
- 2 agents de maitrises principaux
- 1 adjoint technique principal 2eme classe
- 1 adjoint technique 2eme classe
- 1 ATSEM 2eme classe

10 ENVELOPPE DES EMPLOIS D'ETE

Mr REVERTE propose, comme chaque année, de fixer l'enveloppe des remplacements d'été. Les volumes sont :

- 4 semaines aux activités sportives
- 8 semaines à la voirie
- 8 semaines à l'administratif

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 MODIFICATION DES HORAIRES DES ECOLES

Mr REVERTE expose au Conseil Municipal que, compte tenu de la fatigue constatée chez les enfants, les directrices des écoles ont souhaité revenir aux horaires suivants : du lundi au vendredi, hors mercredi, 8h30-11h30 et 13h30-15h45. Le mercredi inchangé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 REPRISE D'UN EMPLACEMENT AU COLUMBARIUM

Mr REVERTE fait part du souhait de Monsieur GARCIA Jean-Pierre qui avait acquis un emplacement au columbarium, de nous le rétrocéder. Cet emplacement C8 est vide. Ce prix d'acquisition est égal au prix d'achat moins les taxes et la part CCAS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Mr REVERTE propose de revoir les tarifs des salles communales

- Toutes les salles hors centre culturel rez-de-chaussée et Cantou : 60 €/jour et dépôt d'un chèque de caution de 150 € pour les habitants de la commune pour fête familiale, association de la commune percevant un droit d'entrée.

100 €/jour et dépôt d'un chèque de caution de 300 € pour les habitants hors commune et association hors commune.

Gratuit et dépôt d'un chèque de caution de 150 € pour les associations de la commune ne percevant pas de droit d'entrée, écoles et personnels communaux.

Toute préparation de repas est interdite dans ces salles.

- Centre culturel salle du rez-de-chaussée :

100 €/jour et dépôt d'un chèque de caution de 150 € pour les habitants de la commune et les associations de la commune percevant un droit d'entrée.

150 €/jour et dépôt d'un chèque de caution de 300 € pour les habitants hors commune et associations hors commune.

Gratuit et dépôt d'un chèque de caution de 150 €pour les associations de la commune ne percevant pas de droit d'entrée et écoles.

- Le Cantou sans cuisine : idem centre culturel
- Le Cantou avec cuisine :

150 €/jour et dépôt d'un chèque de caution de 150 € pour les habitants de la commune et les associations de la commune percevant un droit d'entrée.

200 €/jour et dépôt d'un chèque de caution de 300 € pour les habitants hors commune et associations hors commune.

ADOPTE A LA MAJORITE 1 ABSTENTION : Mme LABATUT-LAFFITTE

14 MODIFICATION DES TARIFS DU CAMPING

Mr REVERTE propose de modifier les tarifs du camping à compter du 15 mai 2015 :

Tarifs pleine saison (1er avril au 31 octobre)

- Forfait 1 adulte + 1 voiture +1 emplacement : 6 €

- Forfait camping-car + 1 adulte : 8 €

- 1 adulte supplémentaire : 3 €

- 1 enfant de + de 7 ans supplémentaire : 1.50 €

- 1 enfant de – 7 ans supplémentaire : gratuit

- 1 visiteur 2 €

- Branchement électrique : 2 €

- 1 animal : 2 €

Double essieux interdit.

Tarifs basse saison (1 novembre au 31 mars)

- Tous tarifs diminués de 50 %, sauf :

- Forfait camping-car: 6 €

- Branchement électrique : 2 €

- 1 animal : 2 €

ADOPTE A LA MAJORITE

1 ABSTENTION: Mr GILLION

15 NOUVEAU TARIF DU PORTAGE DE REPAS AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Mr REVERTE rappelle qu'actuellement nous facturons le repas à domicile à perte. Il est proposé de le vendre 8.60 € à compter du 1^{er} juillet 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 INFORMATIONS DIVERSES

Mr REVERTE fait part de l'obtention de trois subventions de la part du Conseil Départemental pour :

- La maison des arts
- L'entrée des écoles
- L'aménagement du square

Il en remercie Mr VIOLA, Président du Conseil Départemental, Mme BOHIC-CORTES et Mr SAVY, Conseillers du canton.

Mme NEAU s'inquiète de rumeurs faisant état de problèmes sur le marché du dimanche.

Mr REVERTE la rassure sur ce point et lui fait part de sa volonté d'améliorer le fonctionnement du marché pour le bien de la population, des clients, des commerçants sédentaires et non sédentaires.

Mme NEAU fait part de son souhait d'être reconnue comme conseillère municipale à part entière.

Mr REVERTE lui confirme que c'est le cas.

La séance est levée à 22H30

4/4

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2015

<u>PRESENTS</u>: MM REVERTE Georges, LAURENS Bernard, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, DAROT Rose-Marie, KHALFA Dalila, RAYNAUD Francis, RAYNAUD Gilles, ROSSEL Jacques, NEAU Francine, RIVANO Philippe, MARTY Aimée;

PROCURATIONS:

Mme PRIOUL Chantal à Mr REVERTE Georges;

Mme LABATUT-LAFFITTE Jane à Mme DAROT Rose-Marie :

Mme JAULENT Christelle à Mr RAYNAUD Gilles ;

Mme TORRENT Jean à Mme NEAU Francine;

Mr FOURIE Jean à Mr RIVANO Philippe;

MR GILLION Gérard à Mr MALFANT Francis.

La séance débute à 20H45.

1 - COMPTE ADMINISTRATE 2014 - MAIRIE

MR LAURENS présente l'exécution du budget 2014 qui dégage un excédent de fonctionnement de 894 606.92 € et un déficit d'investissement de 323 514.13 €.

ADOPTE 15 POUR, 3 CONTRE (MM TORRENT, NEAU, RIVANO), 1 ABSTENTION (MR FOURIE)

1 bis - COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - EAU ET ASSAINISSEMENT

MR LAURENS présente le compte administratif 2014 qui constate un excédent d'exploitation de 308 869.07 € et un excèdent d'investissement de 206 575.23 €.

ADOPTE 16 POUR, 3 CONTRE (MM TORRENT, NEAU, RIVANO)

2 - COMPTES DE GESTION

MR REVERTE présente les comptes de gestion mairie et eau et assainissement du percepteur qui sont le reflet du budget municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - AFFECTATION DES RESULTATS

MR REVERTE propose d'affecter, sur le budget Mairie, 323 514.13 € en réserve, section recettes d'investissement, pour combler le déficit d'investissement.

Le solde des excédents des deux budgets est repris en recette aux chapitres 002 et 001.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - AVENANT AU MARCHE D'AMENAGEMENT DU SQUARE DU 8 MAI 1945

MR REVERTE explique au Conseil que par soucis d'amélioration du projet, sur le plan pratique et esthétique, le revêtement routier sera en enrobé et l'allée piétonne en béton coloré. Ceci entraîne un surcoût de 2 500 € HT. Il est nécessaire d'approuver cet avenant au marché conclu avec la société COLAS.

ADOPTE 17 POUR, 2 CONTRE (MM TORRENT, NEAU)

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYADEN

MR REVERTE fait part à l'Assemblée de la nécessité d'optimiser notre éclairage public en remplaçant les lampes actuelles par des matériels à plus faible consommation et en installant des horloges astronomique. L'économie d'énergie pourrait être de 30 % par an. Une subvention peut être obtenue auprès du SYADEN. La dépense consisterait en l'achat de 20 coffret Astro et le remplacement de 50 points lumineux, pour un total de 9 701 € HT. La subvention pourrait être de 50 %. Il faut autoriser la demande de subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - CONVENTION ECO2BAT, AGREMENT D'UN SOUS-TRAITANT

MR REVERTE rappelle qu'une convention avait été conclue avec le cabinet ECO2BAT pour une étude sur l'utilisation et la consommation de nos différents réseaux (gaz, électricité, eau et assainissement). Le travail entrepris à ce jour sur les abonnements gaz et électricité a permis de récupérer plus de 26 000 € TTC. Un travail doit encore être entrepris sur l'eau et l'assainissement et le titulaire du marché souhaite sous-traiter cette partie à la société « le Jardinier ». Le montant de la sous-traitance est de 5 000 € HT. Il demande d'agréer ce sous-traitant pour 5 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - TRAVAUX BIBLIOTHEQUE

MR REVERTE précise que les devis demandés pour ce chantier n'étant pas parvenus à temps, il est impossible d'examiner le dossier lors de cette séance.

8 - ACHAT DE COUSSINS BERLINOIS

MR REVERTE rappelle que lors des différentes réunions de quartier, l'une des principales doléances de la population rencontrée portait sur la vitesse excessive des véhicules. Afin d'apporter une première réponse, il propose d'acquérir et de mettre en place des coussins berlinois sur 6 sites sensibles pour un coût de 14 761 €HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE

MME ORTIZ rappelle que, dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'Etat a versé une aide aux communes. Pour l'année scolaire 2015-2016 et au-delà, l'aide ne sera reconduite que si un Projet Educatif Territorial (PEDT) pluriannuel est mis en place. La commission enseignement et un comité de pilotage ont contribué à la rédaction du document porté ce jour à la connaissance du Conseil Municipal. L'aide versée est de 90 € par an et par enfant inscrit aux écoles élémentaire et maternelle.

10 - CREATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL POUR MINEURS

MME ORTIZ expose à l'Assemblée que l'obligation de conclure un PEDT parallèlement à l'ouverture d'activités audelà de 14 jours/an pour plus de 7 enfants à raison d'une heure minimum de fonctionnement journalier entraîne l'obligation de créer un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.). La CAF apporte un financement de 0.34 € par heure et enfant fréquentant l'ACM. Il nous faut autoriser cette création.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CARIE

MR REVERTE propose de conclure un contrat de partenariat pluriannuel entre la commune et l'association CARIE pour lui confier en lieu et place de la collectivité, la charge de l'organisation de manifestations à caractère festif et culturel. Une participation de fonctionnement sera versée annuellement au CARIE. Pour 2015 elle est fixée à 7 000 €.

ADOPTE 13 POUR, 4 CONTRE (MM JAULENT, TORRENT, NEAU, RIVANO), 2 ABSTENTIONS (MM LABATUT-LAFFITTE, FOURIE)

12 - SUBVENTION 2015 AUX ASSOCIATIONS

En raison de sa présence dans la plupart des association en tant que président d'honneur, MR le Maire quitte la salle du conseil laissant la présidence à M. Bernard LAURENS.

MR LAURENS propose d'adopter la liste des subventions allouées aux associations en 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - AFFERMAGE DU MARCHE FORAIN

MR REVERTE rappelle qu'actuellement nous avons un contrat d'affermage avec la société FRERY qui arrive à échéance le 31 décembre 2015. Il s'agit de se prononcer, avant le 30 juin 2015, sur une nouvelle mise en affermage, après appel d'offre, ou la reprise du service par la commune à l'échéance du contrat. Il propose de poursuivre la mise en délégation de service public mais en ramenant la durée à un an renouvelable par tacite reconduction.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE GRDF SUR ESPERAZA

MR REVERTE donne lecture de se compte rendu qui n'appelle aucun vote.

15 - FACTURATION DE LA TVA A LA SAUR

MR REVERTE informe l'assemblée que jusqu'à présent la SAUR reversait à la commune le produit de la surtaxe communale, sur l'eau et l'assainissement, hors taxes. La loi impose désormais de le reverser TTC. Il faut modifier les contrats dans ce sens.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT AU CONSEILLERS MUNICIPAUX

MR REVERTE rappelle au Conseil Municipal que la loi permet de rembourser aux Conseillers Municipaux les frais de transport et de séjour occasionnés par des réunions, hors du territoire communal, auxquelles ils représentent la commune. Il faut autoriser cette prise en charge sur justificatif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - INFORMATIONS DIVERSES

MR REVERTE donne les informations suivantes :

- Visite de l'inspectrice d'Académie à l'école. Le bilan est positif.
- Projet de mutualisation des services de police municipale entre ESPERAZA et QUILLAN.
- Visite de la commission départementale sur le fleurissement le 17 juin.
- Prochaine réunion, pour dresser le bilan d'étape, à 6 mois, de l'opération permanence santé à Quillan.
- Lettre de l'association « les maniagues du marché ».
- Sondage sur la vidéo surveillance.

La séance s'est terminée à 23 H 00.

Georges REVERTE Maire d'ESPERAZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2015

----0----

PRESENTS: MM REVERTE Georges, LAURENS Bernard, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, DAROT Rose-Marie, KHALFA Dalila, MARTY Aimée, RAYNAUD Francis, ROSSEL Jacques, GILLION Gérard, NEAU Francine, FOURIE Jean.

PROCURATIONS: Mr. MALFANT Francis à Mr. LAURENS Bernard,

Mme. PRIOUL Chantal à Mme. ORTIZ Virginie,

Mme. LAFFITTE-LABATUT Jane à Mme DAROT Rose-Marie,

Mr. RAYNAUD Gilles à Mr. RAYNAUD Francis,

Mr. TORRENT Jean à Mme. NEAU Francine;

ABSENTE: Mme. JAULENT Christelle,

ABSENT non excusé: Mr RIVANO Philippe.

La séance débute à 15 H 00

1 - ETUDE DE RENOVATION DES RUES

Mr REVERTE expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché à bons de commande de rénovation des rues (250 000 € HT par an entre juin 2013 et mai 2017), il est proposé d'engager une nouvelle tranche de travaux concernant la rue du Gl Ferrié et l'impasse Villanove. Ce chantier permettra de résoudre, notamment les problèmes de ruissellements d'eau de la rue du Gl Ferrié. Il faut autoriser le lancement de l'étude qui permettra de chiffrer le montant des travaux et de déposer en septembre une demande de subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - TRAVAUX A LA BIBLIOTHEQUE

Mr REVERTE informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'autoriser la réalisation de travaux en bibliothèque (coin enfants) qui consistent en la pose d'un lino par l'entreprise JIMENEZ (4 950 € HT) et de la peinture des murs par nos services pour 500 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - TRAVAUX CHEMIN DU CIMETIERE

Mr REVERTE expose au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années les riverains du chemin reliant la rue de l'Egalité au chemin du Poux, côté gauche du cimetière, se plaigne de l'état de cette voie et du mauvais écoulement des eaux pluviales. Le coût des travaux est de 6 075 € HT d'après un devis de l'entreprise COLAS. Il faut autoriser ces travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - RACHAT D'UNE CASE AU COLUMBARIUM

Mr REVERTE fait part au Conseil de la demande dun Espérazanais qui souhaite revendre à la commune la case n° C5 qu'il a acquis au columbarium pour 291 €. Il faut autoriser ce rachat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - INTEGRATION D'UN BIEN VACANT RUE ELIE SERMET

Mr REVERTE rappelle qu'en 2014, la procédure d'intégration d'un bien vacant et sans maître dans les propriétés communales avait été lancée. Depuis le 23 juin 2015, cette procédure est arrivée à son terme et il faut maintenant autoriser cette intégration. Il s'agit d'une maison d'habitation cadastrée AC 149 au 19 rue Elie Sermet, que nous pourrons rénover et louer. Le coût pour la commune est simplement du montant des frais de notaire. Il faut autoriser la reprise de ce bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - AVIS SUR LA FUSION DES ALSH D'ESPERAZA ET QUILLAN

Mr REVERTE informe le Conseil que la communauté de communes a décidé de mutualiser les ALSH d'ESPERAZA et de QUILLAN en les regroupant sur QUILLAN. Des navettes seront instituées pour amener les enfants sur le site. Actuellement, la communauté recherche les locaux ou les terrains adéquats. Il faut autoriser ce rapprochement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - POINT SUR LES TRAVAUX DU SQUARE ET L'AVENUE DU 19 MARS 1962

Mr REVERTE informe l'Assemblée que les travaux de rénovation du square par l'entreprise COLAS ont été réceptionnés. Compte tenu de la difficulté de réaliser rapidement les mises en place de ralentisseurs, quelle qu'en soit la nature, il est souhaitable de remettre en place les feux. Ils seront actionnés manuellement par les piétons.

Mr LAURENS ajoute que ces feux seront renforcés par une signalétique lumineuse et des marquages au sol.

Mr REVERTE signale que le coût de cette signalétique est de 10 500 € HT. Il faut autoriser cet achat.

ADOPTE à la majorité, 1 ABSTENTION : Mr GILLION

8 - DEPOUILLEMENT DE L'ENQUETE SUR LA VIDEO SURVEILLANCE

Mr REVERTE fait procéder au dépouillement de l'enquête sur la mise en place d'une vidéosurveillance. Les résultats sont les suivants :

Participants: 301, exprimés 301.

Favorables: 226; Défavorables: 74; Nul: 1

9 - AUTORISATION DE MISE EN PLACE DU PRET

Mr REVERTE rappelle que, précédemment, le Conseil Municipal avait autorisé la constitution d'une enveloppe d'emprunt à hauteur de 500 000 € à un taux particulièrement bas (1.66%). Compte tenu des tensions EUROPE-GRECE, nous risquons de voir ce contrat remis en cause, c'est pourquoi, bien que nous n'en n'ayons pas encore la nécessité, il est proposé de réaliser rapidement cet emprunt.

10 - INFORMATIONS DIVERSES

Mr REVERTE informe le Conseil Municipal sur :

- La mise en place du Plan Communal de Sauvegarde;
- Le lancement d'une étude d'adaptation des bâtiments communaux aux normes handicap;
- Le départ du chef de service de la police municipale à Perpignan ;
- Une pétition d'habitants des HLM Pyrénées à l'encontre d'un locataire indélicat ;
- Une autorisation d'occupation du domaine public accordée à Mr SERRANO ;
- La fête du vin le 20 juillet organisée par l'OSCAR devant le café du pont ;
- L'accès à la déchetterie de Montazels-Couiza qui est remis en cause par la communauté de commune Pyrénées Audoises ;
- Les problèmes d'infiltration d'eau dans le cœur de l'église et le chauffage hivernal.

La séance est levée à 16 H 10.

Georges REVERTE

Maire d'ESPERAZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2015

----0----

PRESENTS: MM REVERTE Georges, LAURENS Bernard, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, DAROT Rose-Marie, PRIOUL Chantal, JAULENT Christelle, KHALFA Dalila, LAFFITTE-LABATUT Jane, RAYNAUD Francis, RAYNAUD Gilles, ROSSEL Jacques, GILLION Gérard, MARTY Aimée, NEAU Francine, FOURIE Jean.

PROCURATIONS: Mr TORRENT Jean à Mme NEAU Francine

Mr RIVANO Philippe à Mr FOURIE Jean

Une avant séance est consacrée à une information sur un projet de champ photovoltaïque.

La séance débute à 21H30.

MME LABATUT-LAFFITTE souhaite, en préambule faire une déclaration liminaire par laquelle critique la gestion de Mr le Maire.

MR LAURENS reprend ces allégations et demande un vote de confiance.

MR REVERTE rappelle que la loi interdit de délibérer sur toute question non inscrite à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal et se voit donc contraint de refuser le vote. Afin de préserver la sérénité des débats, il prononce, en sa qualité de président, la levée de la séance.

Fin du Conseil Municipal à 21H45.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

PRESENTS: MM REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, GILLION Gérard, ROSSEL Jacques, PRIOUL Chantal, KALFA Dalila, JAULENT Cristelle, RIVANO Philippe.

ABSENTS: ORTEGA Jean-Claude, DOLBAU Estelle.

La séance débute à 20 H 45.

PROCEDURE D'URGENCE

Mr REVERTE fait part de la nécessité devant laquelle il s'est trouvé, suite aux démissions récentes de conseillers, dont la dernière 3 H avant la séance de ce jour de convoquer les remplaçants selon la procédure d'urgence selon la directive du ministre de l'Intérieur en date du 11 septembre 2014. Il demande d'approuver cette procédure.

Adopté à l'unanimité

SUPPRESSION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Mr REVERTE informe le conseil de la démission, devenue définitive le 25 septembre 2015, de leurs postes d'adjoints de Mr LAURENS et de Mme DAROT. Il rappelle que le conseil municipal peut à tout moment supprimer des postes d'adjoints dès lors qu'ils sont devenus vacants, par délibération, dans les 15 jours de la constatation de cette vacance. Il demande d'approuver la suppression de deux postes.

Suppression de deux postes adoptée à la majorité

1 abstention Mr RIVANO

Fin de la séance à 20 H 53

Georges REVERTE
Maire d'ESPERAZA

1/1

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2015

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 octobre 2015

---0---

PRESENTS: MM REVERTE Georges, MALFANT Francis, ORTIZ Virginie, CROS Pierre, GILLION Gérard, ROSSEL Jacques, PRIOUL Chantal, JAULENT Christelle, KHALFA Dalila, BARATA Déborah.

ABSENTS: MM RIVANO Philippe, ORTEGA Jean-Claude, SAUNIERE Jacques.

La séance débute à 20 H 45.

1-TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

MR REVERTE donne lecture du nouveau tableau suite à la démission de Mme DOLBAU et son remplacement par Mr SAUNIERE.

2-SUPPRESSION DE POSTES

MR REVERTE propose, suite à des mouvements de personnels, de procéder à la suppression de trois postes au sein des effectifs communaux. Il s'agit :

- 1 poste d'attaché à temps complet
- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet
- 1 poste d'ATSEM principale 2eme classe à temps complet

Adopté à l'unanimité

3-CREATION DE POSTES

MR REVERTE propose de créer trois postes afin de régulariser, d'une part, la situation professionnelle de deux agents en CDD depuis plusieurs mois et qui remplacent des titulaires ne pouvant pas être réintégrés sur leur emploi d'origine et, d'autre part, favoriser la promotion professionnelle d'un agent ayant réussi un examen professionnel.

Il s'agit des postes suivants:

- 1 poste d'adjoint technique 1^{er} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique 2eme classe à temps non complet

Adopté à l'unanimité

4-CREATION DE POSTES D'EMPLOI AIDE

MR REVERTE explique à l'assemblée que les gains généré par les transferts de personnels à la CCPA ainsi que par les départs de personnels permettent d'aider cinq compatriotes en difficulté professionnelle en leur proposant l'accès à un contrat aidé.

Ces contrats sont des CDD de 6 à 18 mois et pour une durée maximale, en fonction des profils, de cinq ans. Ils ne débouchent pas sur un CDI et peuvent être stoppés à chaque échéance.

Il demande l'autorisation de créer cinq emplois de ce type.

Adopté à l'unanimité

D'autres dossiers seront présentés au prochain Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

10-TRAVAUX ENTREE DES ECOLES

MR REVERTE rappelle l'autorisation donnée par le Conseil de procéder à la démolition du bâtiment ORANGE, à l'entrée des écoles. Ces travaux ont eu lieu début aout. A ce moment-là, il est apparu que l'accès à l'école primaire devenait difficile. En urgence, il a fallu réaliser une rampe d'accès. Le coût de cette réalisation a dépassé l'autorisation d'engagement préalable, limitée à 5 000 € HT, donnée par le Conseil Municipal de 1 500 € HT. A titre de régularisation, il demande d'approuver ce montant.

Adopté à l'unanimité

10 BIS-ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE

MR REVERTE afin de permettre l'entretien régulier de la chaudière de l'école primaire, propose de conclure un contrat d'entretien avec la société ETIC (09500 TOURTROL) pour 1 200 € HT par an.

Adopte à l'unanimité

11-TRAVAUX DE L'ARRET DE BUS DU FABY : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

MR REVERTE rappelle au Conseil que ces travaux de mise en sécurité d'un arrêt de transports scolaires, d'un montant de 13 216 € HT avait été autorisés par le Conseil Municipal du 25 mars 2015 et attribués à la société MARTINEZ FRERES.

Cependant, compte tenu qu'ils se situent sur une route départementale, il faut autoriser une maîtrise d'ouvrage déléguée en faveur du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité

12-MARCHE FORAIN

MR MALFANT rappelle l'historique du fonctionnement du marché forain d'ESPERAZA et son affermage depuis 1954.

Il précise que le règlement intérieur de ce service rendu par la commune est délibéré en conseil municipal, ainsi que les tarifs de droit de place. Le règlement est largement inspiré du règlement national des marchés. Le fermier, quant à lui, est chargé de la gestion et du bon fonctionnement du marché, ainsi que de l'application du règlement et des tarifs.

Il précise qu'afin d'être en conformité avec la réglementation nationale sur les marchés forain, il convient de créer une commission paritaire appelé Comité Consultatif du Marché d'ESPERAZA (CCME). Cf. loi du 27 décembre 1973, portant loi d'orientation du commerce et de l'artisanat.

Cet organisme qui réunit les représentants du Conseil Municipal, du fermier, des commerçants non sédentaires présents sur le marché d'ESPERAZA, d'un syndicat représentatif (donc reconnu au niveau national) des commerçants non sédentaires, des commerçants sédentaires d'ESPERAZA, doit donner un avis sur tout ce qui concerne le fonctionnement du marché (tarifs, règlement intérieur, périmètre). Cet avis est purement indicatif et ne lie en aucune manière le Maire et son Conseil Municipal au nom de la libre administration de la commune.

Sa composition est strictement paritaire, c'est-à-dire qu'il doit comporter autant de représentants du Conseil Municipal que d'autres membres. C'est également le Conseil Municipal qui en détermine la composition.

MR MALFANT fait état de la création de deux services gratuits à la maison du social :

- 1 psychologue à l'écoute des familles ayant des difficultés parents-enfants
- 1 psychopédagogue à l'écoute des jeunes de 12 à 26 ans Ces deux permanences se tiendront tous les mardis.

Fin de la séance à 21 H 35

Georges REVERTE Maire d'ESPERAZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 DECEMBRE 2015

----0----

PRESENTS: MM REVERTE G, MALFANT F, ORTIZ V, CROS P, GILLION G, ROSSEL K, KHALFA D, JAULENT C, RIVANO P, BARATA D, TOLLON JC;

PROCURATIONS: MME MOLES K à MR REVERTE G

MME PRIOUL C à MR CROS.

La séance débute à 20 H 45.

PREAMBULE

MR REVERTE donne lecture du nouveau tableau du Conseil Municipal.

INTERCOMMUNALITE

- 1) modification des statuts de la CCPA : P.L.U. intercommunal

MR REVERTE expose au Conseil Municipal que, suite à l'adoption de la loi ALUR, les communes ont la possibilité dans les trois ans, de transférer la compétence PLU à l'intercommunalité. Cette dernière peut ainsi élaborer un document d'urbanisme à l'échelle des 64 communes de la CCPA. La communauté de communes a approuvé une modification de statuts lui permettant d'exercer cette compétence.

Il est demandé à la commune de se prononcer sur cette modification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 2) modification des statuts de la CCPA: reprise de la compétence d'aménagements touristiques des forêts du Pays de Sault

MR REVERTE expose au conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique du Pays de Sault est dissous. L'intégralité des communes le composant étant également membres de la CCPA, il est proposé de transférer ses compétences à la communauté de communes, au sein de la compétence tourisme.

Il est demandé de se prononcer sur cette modification de statuts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) modification des statuts de la CCPA : nouvelle rédaction de l'article 7 travaux sur voirie, réseaux EU et AEP, bâtiments et ouvrages communaux

MR REVERTE expose à l'Assemblée que la CCPA propose de modifier ses statuts au niveau de l'article 5-7 : prestations

La nouvelle rédaction est : « 7 voirie, réseau d'eau et d'assainissement, bâtiments et ouvrages communaux :

En application de l'article L 5211-56 du CGCT, la communauté de communes pourra assurer pour ses communes membres, des prestations de service portant sur la réalisation de tous travaux d'entretien de voirie et accotements, de la réparation et de l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que des bâtiments et ouvrages communaux, par convention qui précisera les modalités d'intervention dans les domaines ne relevant pas de sa compétence propre.

La communauté de communes pourra également intervenir, à la demande des communes membres, pour des travaux de voirie, réseaux et bâtiments communaux, en qualité de maître d'ouvrage délégué et dans le

respect des dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP. Les conditions de financement de ces prestations sont définies par convention ».

Il faut se prononcer sur cette modification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) modification des statuts de la CCPA : adhésion au PNR

MR REVERTE fait part de la création d'un Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional des Corbières Fenouillèdes et il convient d'autoriser la CCPA à y adhérer.

Les statuts doivent être modifiés en conséquence.

Il faut se prononcer sur ces points. La cotisation en découlant devrait être de 1 €/habitant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 4bis) modification des statuts de la CCPA : modification de l'article 4- aménagement de l'espace

MR REVERTE propose d'accepter la modification de cet article.

La nouvelle rédaction sera : « accès à internet haut débit par l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévus au I de l'article L 1425-1 du CGCT »

ADOPTE A L'UNANIMITE

5) dissolution du SIVU Forestier : clef de répartition de l'actif

MR REVERTE rappelle que le SIVU Forestier existe jusqu'au 30 juin 2016. Après cette date il sera dissous et ses compétences intégrées à la CCPA. L'actif devra être réparti entre les communes membres.

Il approuver la clef de répartition de cet actif.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL

6) nomination des représentants du Conseil Municipal aux organismes extérieurs:

MR REVERTE propose de pourvoir au remplacement des conseillers municipaux démissionnaires aux organismes suivants : CCAS, Maison de retraite, SIVU de l'abattoir, SIVU du Mt Joseph, commission d'appel d'offres (voir tableau ci-joint).

ELUS A L'UNANIMITE

- 7) composition des commissions communales :

MR REVERTE propose de compléter les commissions suivantes : Commission finances, commission enseignement, commission travaux, commission animation (voir tableau ci-joint).

ELUS A L'UNANIMITE

8) Affectation de la salle annexe de la mairie à la célébration des mariages.

MR REVERTE propose, en complément à une précédente décision, de transférer ponctuellement la salle des mariages dans la salle du rez-de-chaussée du centre Basset De Nattes.

INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS

9) approbation du dossier Ad'AP : montant prévisionnel et calendrier des travaux

MR REVERTE rappelle que la loi impose de rendre accessible à tous les handicaps les différents bâtiments communaux. Une première étude effectuée par le cabinet DEKKRA, sur 15 bâtiments (mairie, maison du social, police municipale, centre Basset de Nattes, restaurant scolaire, centre Alibert, église, resto du cœur, écoles maternelle et primaire, salle périscolaire, bibliothèque, stade Jean Biart, WC gare et passerelle) laisse apparaître une dépense prévisionnelle de 709 810 € HT (851 772 € TTC). Ce montant dépasse largement les possibilités de notre budget. C'est pourquoi, il est demandé une dérogation pour réaliser ces travaux sur 9 ans, à compter de 2016. Le calendrier des dépenses pourrait être pour les trois premières années : 2016 (maison du social, restaurant scolaire, salle périscolaire pour 9 540 € HT), 2017 (église, école maternelle, bibliothèque pour 64 810 € HT), 2018 (école primaire pour 59 290 €HT), les trois années suivantes cumuleraient 261 150 € HT et les trois dernières 315 250 € HT.

Il convient d'approuver ce calendrier et la liste des bâtiments.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) sécurisation de la désinfection de la distribution d'eau : chloration de la bâche de Couleur

MR CROS expose au Conseil Municipal que pour conserver la potabilité de l'eau servie à Pailhères, Couleurs, Pradines et Bacou, il est nécessaire de construire un local de chloration de l'eau. Son coût est de 14 830.80 € TTC.

Il faut approuver ces travaux à réaliser en début d'année 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- 11) achat d'un camion : autorisation et détermination de l'enveloppe

MR CROS informe l'Assemblée que les services techniques ont la nécessité d'un véhicule utilitaire supplémentaire pour équiper les maçons et à court terme se substituer à un camion obsolète.

Le modèle finalement retenu est un camion type Ford transit de 2013, 53 000 km, pour un prix hors taxes de 15 900 €. Il demande l'autorisation de procéder à cet achat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIVERS

12) reprise d'une concession au cimetière

MR REVERTE informe le Conseil Municipal que Mlle BONNET Andrée souhaite revendre à la commune la concession n° 24 qu'elle possède au cimetière communal. Le prix fixé par la commune est de 500 €. Cette concession sera revendue par la suite.

Il est proposé d'accepter cette transaction.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13) redevance pour occupation du domaine public par le réseau gaz

MR REVERTE expose au Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser la délibération relative à la redevance d'occupation du domaine public due par le réseau gaz. Il faut acter le tarif de 0.35 €/mètre linéaire qui sera facturé en 2016 à GRDF.

INFORMATIONS DIVERSES

- **MME ORTIZ** fait part de l'élection du Conseil Municipal jeunes le 11 décembre et de la tenue de la manifestation artistes à suivre du 5 au 8 mai 2016.
- Mr REVERTE fait état du séminaire sur le tourisme qui s'est déroulé à la CCPA et du conseil d'administration de Dinosauria.
- MR MALFANT fait le compte rendu d'une réunion sur le devenir du musée de la chapellerie
- MR REVERTE donne le calendrier des travaux de la future maison de santé pour une ouverture fin 2016 et fait le point sur la pose des coussins berlinois dans la commune, ainsi que de la mise en place des panneaux électroniques.
- **MME ORTIZ** fait part de la reprise des activités du ski club et incite la population à s'abonner à la bibliothèque-médiatèque.
- MR REVERTE rappelle que la population est invitée à décorer les sapins du square du 08 Mai.
- MR MALFANT informe le Conseil municipal de la tenue du goûter des retraités le 15 décembre. Il fait part du succès des permanences des psychologues à la maison du social et de la mise en place du programme vacances familles piloté par familles rurales.
- MR RIVANO fait état des nombreuses coupures d'eau subies récemment.

La séance est levée à 22 H 10

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 DECEMBRE 2015

----0----

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2015

PRESENTS: MM. REVERTE G, MALFANT F, ORTIZ V, CROS P, GILLION G, ROSSEL J, KHALFA D, PRIOUL C, RIVANO P,

BARATA D,

PROCURATIONS:

MME JAULENT à MR REVERTE

MR TOLLON à MME ORTIZ

MME MOLES à MR GILLION

Début de la séance à 18 H 30.

1 - APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DU MARCHE FORAIN

Mr. le Maire rappelle qu'un précédent conseil Municipal avait décidé de poursuivre la gestion du marché forain en délégation de service public. Un appel d'offres a été lancé, auquel seule la société Fréry a répondu. Le loyer proposé par cette société est de 20 580 € par an. L'offre a été jugée recevable par la commission d'ouverture des plis qui a retenu la société FRERY pour gérer le marché pour une durée de trois ans avec possibilité de dénoncer le contrat chaque année. Il est demandé au conseil d'entériner cette proposition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - NOUVEAUX TARIFS DES DROITS DE PLACE

Mr. le Maire indique que dans le cadre de l'attribution du marché à la société Fréry, celle-ci sollicite une révision des tarifs du marché car ces derniers n'ont pas évolué depuis 2005. Les tarifs proposés au conseil ont été élaborés en tenant compte de ceux pratiqués sur les marchés voisins. La nouvelle grille est jointe en annexe. Il est demandé au conseil d'adopter ces nouveaux tarifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - ADHESION AU PNR

Mr. le Maire précise qu'en complément au précèdent conseil où les statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel Régional des Corbières-Fenouillèdes ont été approuvés, il s'agit d'autoriser la commune à adhérer au PNR-CF et de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au Comité Syndical du syndicat mixte. Déjà dans la commission des communes forestière, Mr. Georges REVERTE se propose de représenter la commune avec Mr. Pierre CROS comme suppléant, ce dernier étant titulaire au Sivu Forestier.

LES DEUX POINTS ADOPTES A L'UNANIMITE

4 - INFORMATION SUR UN REGROUPEMENT DE COMMUNES

Mr. le Maire fait état du souhait émis par plusieurs communes de la communauté du Pays de Couiza de rejoindre la communauté des Pyrénées Audoises. ESPERAZA, limitrophe de certaines, se propose de les accueillir et ainsi leur permettre de voir aboutir leur démarche. Au-delà, un appel est lancé à toutes les communes du bassin de vie pour créer un regroupement de communes homogène, dans une « Villenouvelle » dynamique et économiquement viable.

La séance est levée à 19 H 30.

Le Maire Georges REVERTE